

Pierre Lellouche

Député de Paris

Conseiller de Paris

Monsieur Claude GUEANT
Directeur de Cabinet du Ministre de
l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Paris, le 20 janvier 2004

Monsieur le Directeur de Cabinet, *Perawi,*

Au cours de ma dernière visite dans le quartier Douai-Fontaine, situé dans ma circonscription, voici quelles sont les fortes inquiétudes que les riverains m'ont rapportées et les problèmes que j'ai moi-même pu constater :

- **La prolifération des salons de thé égyptiens** : à l'aide du plan que je joins à cette lettre, vous constaterez que pas moins de neuf salons ont ouvert en deux ans dans un périmètre extrêmement restreint. Les riverains, tout comme l'élu que je suis, craignent bien évidemment de voir se développer une « *little Egypt* » dans leur quartier mais également que ces salons servent de paravent à diverses activités illégales.
- **Les établissements de vente à emporter les aliments** : les nuisances (ventes d'alcool, troubles sur la voie publique, insalubrité...) que subissent les riverains du fait de l'activité de ces établissements et que j'avais à nouveau décrits au Ministre de l'Intérieur dans un courrier en date du 8 juillet 2003 se poursuivent. Le Ministre, dans sa réponse du 31 juillet m'avait fait part de sa volonté de faire appliquer sans délai le nouveau cadre juridique prévu à l'article 68 de la loi de sécurité intérieure du 18 mars 2003 et de me tenir informé des procédures mises en place par les services de police. Devant l'exaspération des riverains que j'ai pu constater personnellement, il me semblerait opportun d'agir rapidement et de manière forte en montrant que les dispositions adoptées dans ce texte de loi sont appliquées sans hésiter par les forces de police et sont à même de porter des résultats tangibles pour les riverains de la rue Fontaine.
- Dans l'ensemble du quartier, **le stationnement illicite** engendré par les activités décrites ci-dessus notamment sur le carrefour composé des rues de Douai, Fontaine, Mansart et Duperré ainsi que sur les voies adjacentes (rue Blanche). Difficultés aggravées par les récents travaux de réaménagement des boulevards de Clichy et de Rochechouart à propos desquels j'étais intervenu auprès de vos services en raison des problèmes de sécurité routière que ces travaux posent pour le quartier.

Autre sujet sur lequel j'étais intervenu l'année dernière auprès de vos services : **le squat d'une boutique abandonnée** au 24 rue de Douai et qui ne cesse de causer d'importants troubles de voisinage. Le Commissaire du 9^e arrondissement se déclare incompetent en raison de la défaillance du propriétaire. Cette situation se pose dans les mêmes termes, depuis des mois, pour l'immeuble squatté du 72, rue de Clichy.

Je sais tout le travail entrepris par vos services afin de lutter de manière efficace contre l'insécurité dans nos quartiers. D'ailleurs, les chiffres montrent les premiers résultats encourageants que l'on peut constater dans le 9^e arrondissement de Paris. Toutefois, force est de constater que le nord de cet arrondissement reste, dans une certaine mesure, un point de cristallisation qui nécessite une mobilisation particulière des forces de police.

Vous remerciant par avance de votre concours, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'assurance de mes meilleures considérations.

*Et vous remercie de votre aide !
Très cordialement,*


Pierre LELLOUCHE